

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2133

28 août 2012

SOMMAIRE

Anglo American Finance 1	102356	Consult & Concept S.A.	102350
Anglo American Mongolia Holdings	102356	Continuum Media Partners S.à r.l.	102350
Barsac Investment S.à r.l.	102353	Cool Holding Ltd.	102384
Café Crystal S.à r.l.	102371	Cork Supply Group S.à r.l.	102349
Camapa S.à r.l.	102363	Cork Supply Group S.à r.l.	102350
Camapa S.à r.l.	102363	Crèche et jardin d'enfants MARY POP- PIN'S S.à r.l.	102350
Camping International S.A.	102365	Credit Suisse Alzette Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	102363
Capellae Luxembourg S.A.	102366	Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem- bourg) Sàrl	102368
Cap Langues S. à r. l.	102365	Cristal de Luxe	102368
Captiva 2 Italie S.à r.l.	102338	Crystal A TopCo S.à r.l.	102377
Captiva 2 Johannes S.à r.l.	102338	Crystal Turquoise S.à r.l.	102362
Captiva 2 Juna Holding S.à r.l.	102338	Cuprum GP Limited	102362
Captiva 2 KQ GP S.à r.l.	102348	Cuprum Holding Limited	102362
Carcajou Holdings S.A. SPF	102366	Cushman & Wakefield Luxembourg Hol- dings S.à r.l.	102371
Carlo FISCHBACH s.à r.l.	102349	EVRAZ Greenfield Development S.A.	102360
Car Testing S.A.	102349	Idem Luxembourg (No. 1)	102378
Château des Alpes S.A.	102377	International Trade Concept S.A.	102366
Cidron Celestial Topco S. à r.l.	102349	Newstay S.à r.l.	102371
Cidron Diego S.à r.l.	102349	Pandia Equity Trading S.à r.l.	102369
Cidron Food Services S.à r.l.	102369	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. .	102379
Cidron Triangle S.à r.l.	102369	RBC Investor Services Bank S.A.	102379
Cienega S.à r.l.	102369	Sancopia Capital No. 1 S.à r.l.	102378
Circles Group	102351	Susurrus Finance S.A.	102360
CIR International S.A.	102350	T F Montages S.à r.l.	102358
Citabel Sports S.A.	102351	Walgreen International S.à r.l.	102338
Citadel Horizon S.à r.l.	102351		
Com-Instreets S.A.	102384		
Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.	102369		

Captiva 2 Juna Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096593/10.

(120132620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Captiva 2 Italie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096591/10.

(120132202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Captiva 2 Johannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096592/10.

(120132201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Walgreen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.400.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of July.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Superior Luxco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg),

here represented by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal;

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in Article 15;

Class A Managers has the meaning given to it in Article 12;

Class B Managers has the meaning given to it in Article 12;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Walgreen International S.à r.l.";

Financial Year has the meaning given to it in Article 23;

General Meetings means the general meetings of the shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 25;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in Article 15;

Shareholders means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them; and

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company and a Share means any of them.

Chapter II. - Name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) by the name of "Walgreen International S.à r.l.".

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Managers or the Board of Managers (as the case may be).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholder's meeting, in accordance with article 15 of the Articles of Association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholder(s).

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles of Association shall apply in accordance with article 23 of the Articles of Association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholder s. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter IV. - Managers, Auditors

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves. If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers appointed by the General Meeting of the Shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers.

The Manager(s) will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Manager(s) is/are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders. The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers). The Shareholders shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 13. Powers of the Managers. In dealing with third parties, the Manager(s) is/are vested with the broadest powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations necessary or useful consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or the present Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Managers or the Board of Managers (as the case may be).

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed. However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Managers or the Board of Managers (as the case may be), but only within the limits of such special power. The sole Manager, or in case of plurality of Managers, a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power may jointly sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole Manager, or in case of plurality of Managers, the delegating Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary). The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings

of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 3 (three) Business Days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager(s). The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A Meeting of the Board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 16. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 18 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross

negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 20. Auditors. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply. Shall it be the case, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 21. General meetings of the Shareholders. An annual General Meeting of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings (including the annual General Meetings), be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 22. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association of the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 23. Financial year. The Company's year starts on the 1st of September of each year and ends on the 31st of August of the following year.

Art. 24. Financial statements. Each year, with reference to the 31st of August, the Company's accounts are established and the Manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Manager(s) may decide to pay interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted by half of the Shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 27. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, all Shares have been subscribed as follows:

Superior LuxCo 1 S.à r.l., prenamed: 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares
Total: 12,500 (twelve thousand and five hundred) Shares

All Shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The contributed assets having a value of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) are thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 August 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole Shareholder representing the entire subscribed share capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of Managers is set at two. The Meeting resolves to appoint as Managers of the Company for an unlimited period of time and to qualify the appointed Managers as a class A Manager (the Class A Manager) and class B Managers (the Class B Managers):

Ms Gwenaëlle Cousin, director, whose professional address is at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; is appointed as Class A Manager;

Mr Robert van't Hoef, director, whose professional address is at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; is appointed as Class B Manager;

and

2. the registered office is established at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Superior Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12,500 Euro, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Adrien Pastorelli, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Chapitre I^{er} . - Définitions

Statuts désigne les Statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Président a le sens qui lui donné à l'article 15;

Gérants de Catégorie A a le sens qui lui donné à l'article 12;

Gérants de Catégorie B a le sens qui lui donné à l'article 12;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne " Walgreen International S.à r.l.";

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 23;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 25;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne, désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 15;

Associés désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société et une Part désigne l'une d'entre-elles.

Chapitre II. - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Walgreen International S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une Assemblée Générale extraordinaire des Associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre III. - Capital social et Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale de l'Associé unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Chapitre IV. - Gérants et Commissaires aux comptes

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si (2) deux Associés sont nommés, ils devront gérer la Société conjointement. Si plus de (2) deux Associés sont nommés, ils formeront un conseil de gérance désigné par l'Assemblée Générale des Associés qui devra déterminer la rémunération et les termes et conditions de nomination de chaque Gérant.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés. Les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou des Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B). Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins. La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants. Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membres (le Président). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire). Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné. Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés, étant précisé que dans le cas où les Gérants sont désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant Catégorie B sont présents. Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 16. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Frais et Commissions de gestion. Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Art. 18. Conflits d'intérêts. Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 18 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, Associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra -au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité -être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 19. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit

à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en œuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

Art. 20. Commissaires aux comptes. Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent ou, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut, en application de la Loi sur les Sociétés, seulement être révoqué pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 21. Assemblées générale des Associés. Une Assemblée Générale annuelle de l'Associé unique ou des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'Associé unique ou des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales (y compris l'Assemblée Générale annuelle), être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 22. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 24. Comptes annuels. Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 25. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 27. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'Article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'Article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 28. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés.

Souscription et Libération

Les Parts Sociales ont été souscrites par:

Superior LuxCo 1 S.à r.l., susmentionné:	12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales
Total:	12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales

Toutes les Parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Les Parts Sociales ayant une valeur de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 août 2013.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. L'assemblée procède à la nomination des Gérants de la Société pour une période illimitée et répartie les Gérants ci-après nommés comme Gérant de classe A (Gérant de Classe A) et Gérants de classe B (Gérants de Classe B):

Ms Gwenaëlle Cousin, gérant, dont l'adresse professionnelle est à 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; est nommé Gérant de Classe A;

Mr Robert van't Hoef, gérant, dont l'adresse professionnelle est à 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé Gérant de Classe B;

et

2. le siège social de la société est établi à 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33784. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096364/554.

(120132337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Captiva 2 KQ GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096594/10.

(120132200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096611/10.

(120132753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Carlo FISCHBACH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 46.723.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2012096600/13.

(120133207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Car Testing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 89.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096599/10.

(120132465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096612/10.

(120132366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.498.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cork Supply Group S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012096634/11.

(120132239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.498.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cork Supply Group S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012096635/12.

(120132240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Continuum Media Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.457.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012096632/10.

(120132808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Consult & Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.746.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096631/9.

(120132348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Crèche et jardin d'enfants MARY POPPIN'S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 50.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096637/11.

(120132341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 15.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

CIR INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2012096670/12.

(120132473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Circles Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.183.

Le Bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012096672/9.
(120132349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Citabel Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 132.080.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012096673/9.
(120132691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Citadel Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 82.350.

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of June,
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Horizon Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to USD 250,001.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.763 (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mr.Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 31st day of May, 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

That he is the actual Sole Shareholder of Citadel Horizon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 82.350, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated the 16th day of May, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1151 of the 12th day of December 2001 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated the 26th day of August, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2314 of the 28th day of October 2010.

That the issued share capital of the Company is set at USD 2,000,000.- (two million United States Dollars) represented by a total of 2,000,000 (two million) shares, each with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars).

That he has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 1.5, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven. It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at nine hundred euros (900.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Horizon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constitué d'un capital social de EUR 250.001.-, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.763 ("l'Associé Unique");

ici représentée par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'il est actuellement l'Associé Unique de Citadel Horizon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.350 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1151 du 12 décembre 2001 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 2314 du 28 octobre 2010.

Que le capital social émis de la Société est fixé à USD 2.000.000.- (deux million de Dollar des États-Unis) représenté par un total de 2.000.000.- (deux million) de parts sociales ayant chacune une valeur nominative de USD 1.- (un Dollar des États-Unis);

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le contenu de l'article 1.5, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1.5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (900.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28630. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096622/122.

(120132700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Barsac Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.707.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of June,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Stenham Trustees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Kingsway House, Havilland Street, St. Peter Port, Guernsey GY1 2QE, the Channel Islands, represented by Mrs Nathalie HABAY, senior corporate administrator, with professional address in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Stenham Trustees Ltd. is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Barsac Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 8 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1139 of May 4th, 2012, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.707 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended so far.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of five hundred thousand one hundred euro (EUR 500,100.-), in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of five hundred and twenty-five thousand one hundred euro (EUR 525,100.-), divided into five thousand two hundred and fifty-one (5,251) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue five thousand one (5,001) shares so as to raise the total number of shares to five thousand two hundred and fifty-one (5,251) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of five thousand one (5,001) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by the Sole Shareholder by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of five hundred thousand one hundred euro (EUR 500,100.-).

4. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items 1. and 2.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of five hundred thousand one hundred euro (EUR 500,100.-), in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of five hundred and twenty-five thousand one hundred euro (EUR 525,100.-), divided into five thousand two hundred and fifty-one (5,251) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue five thousand one (5,001) shares so as to raise the total number of shares to five thousand two hundred and fifty-one (5,251) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mrs Nathalie HABAY, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to five thousand one (5,001) new shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of five hundred thousand one hundred euro (EUR 500,100.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivable with respect to the Contribution in Kind is a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at five hundred thousand one hundred euro (EUR 500,100.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is set at five hundred and twenty-five thousand one hundred euro (EUR 525,100.-), divided into five thousand two hundred and fifty-one (5,251) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le 4^{ème} jour du mois de juin,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stenham Trustees Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Kingsway House, Havilland Street, St. Peter Port, Guernsey GY1 2QE, Iles Anglo-Normandes, représentée par Madame Nathalie HABAY, senior corporate administrator, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Stenham Trustees Ltd. sera ci-après désignée par l'"Associé Unique".

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Barsac Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 mars 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1139 du 4 mai 2012, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.707 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés jusqu'ici.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille cent euros (EUR 500.100,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune à un montant de cinq cent vingt-cinq mille cent euros (EUR 525.100,-) représenté par cinq mille deux cent cinquante-et-une (5.251) parts sociales avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

2. Emission de cinq mille une (5.001) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à cinq mille deux cent cinquante-et-une (5.251) avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de cinq mille une (5.001) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune par l'Associé Unique et du paiement de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant de cinq cent mille cent euros (EUR 500.100,-).

4. Modification de l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2 ci-dessous.

5. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille cent euros (EUR 500.100,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de cinq cent vingt-cinq mille cent euros (EUR 525.100,-) représenté par cinq mille deux cent cinquante-et-une (5.251) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cinq mille une (5.001) parts sociales pour porter le nombre total des parts sociales à cinq mille deux cent cinquante-et-une (5.251) avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de cette assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Madame Nathalie HABAY, susmentionnée, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à cinq mille une (5.001) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant de cinq cent mille cent euros (EUR 500.100,-).

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de sa mandataire dûment autorisée, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que la créance quant à l'Apport en Nature est une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de l'Associé Unique relatives à la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de sa mandataire dûment autorisée, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à cinq cent mille cent euros (EUR 500.100,-) dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-cinq mille cent euros (EUR 525.100,-) représenté par cinq mille deux cent cinquante-et-une (5.251) parts sociales avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 2.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2012. Relation GRE/2012/1977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096547/169.

(120132934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Anglo American Mongolia Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Anglo American Finance 1).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.322.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of July,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Anglo American Exploration Luxembourg, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107.157,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 24 July 2012;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of Anglo American Finance 1 (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.322, incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3026 of 9 December 2011.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company from Anglo American Finance 1 to Anglo American Mongolia Holdings; and
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the denomination of the Company into "Anglo American Mongolia Holdings".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" Art. 2. Name. The Company exists under the name of "Anglo American Mongolia Holdings"."

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Anglo American Exploration Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.157,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Anglo American Finance 1 (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.322, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3026 du 9 décembre 2011.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société de Anglo American Finance 1 en Anglo American Mongolia Holdings; et

2) Modification afférente de l'article 2 des statuts de la Société.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en "Anglo American Mongolia Holdings".

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Nom. La Société existe sous le nom de "Anglo American Mongolia Holdings"."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juillet 2012, REM/2012/889. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096483/80.

(120132494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

T F Montages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 212, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.412.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Florencio TORRES DIAS, menuisier, né le 30 mai 1969 à Lordelo / Paredes (Portugal), demeurant à L-4810 Rodange, 12 rue du Clopp.

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la pose et le montage de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués. Ainsi que la pose, le montage et la restauration d'éléments préfabriqués et de parquets.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "T F Montages S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil douze.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont entièrement souscrites par Monsieur Florencio TORRES DIAS, né le 30 mai 1969 à Lordelo / Paredes (Portugal), demeurant à L-4810 Rodange, 12 rue du Clopp.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Florencio TORRES DIAS, né le 30 mai 1969 à Lordelo / Paredes (Portugal), demeurant à L-4810 Rodange, 12 rue du Clopp.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4831 Rodange, 212 rue de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. TORRES DIAS, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9882. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096286/102.

(120132742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme,
(anc. Susurrus Finance S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of July.

Before Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Under-signed, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Susurrus Finance S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 168.803, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1552 on 21 June 2012; and the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Christelle Friio, private employee, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the three million one hundred thousand (3,100,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda :

1.- Change of the name of the Company and subsequent amendment of the first paragraph of the first Article of the Articles of Incorporation.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the Company and turn it into "EVRAZ Greenfield Development S.A." and to subsequently amend the first paragraph of the first Article of the Articles of Incorporation of the Company so that as from now on it will read as follows:

" Art. 1. Name

1.1 There is hereby established a Company in the form of a Société Anonyme under the name of "EVRAZ Greenfield Development S.A." (hereinafter the "Company").

[...]

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred Euro (EUR 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Susurrus Finance S.A.», ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg section B numéro 168.803, constituée suivant acte reçu en date du 23 avril 2012 par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1552 du 21 juin 2012 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois millions cent mille (3.100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1.- Changement de la dénomination de la Société et modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des Statuts.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en «EVRAZ Greenfield Development S.A.» et de procéder à la modification subséquente du premier paragraphe de l'Article premier des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Dénomination sociale

1.1 Il est formé par les présentes une Société Anonyme qui adopte la dénomination «EVRAZ Greenfield Development S.A.».

[...]

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euro (EUR 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096216/112.

(120132446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 193.860,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096643/10.

(120133127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cuprum GP Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.554.584,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.669.

Les comptes annuels pour la période du 22 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096644/11.

(120132369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cuprum Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.110,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.760.

Les comptes annuels pour la période du 22 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096645/11.

(120132371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012096638/13.

(120132087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Camapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096652/11.

(120132910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Camapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.748.159,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.406.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Camapa S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 128406, incorporated by deed dated May 11, 2007 and enacted by Maître Henri Hellinckx, as stated here above, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 16, 2007 under number 1465, whose articles of association have been amended by deed of Maître Henri Hellinckx, dated May 16, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1534 dated July 24, 2007, restated by another deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, dated May 31, 2007 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1892 dated September 5, 2007, hereafter the 'Company.

The meeting is opened, Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 500 (five hundred) Class I shares and 28,747,659 (twenty-eight million seven hundred and forty-seven thousand six hundred and fifty-nine) Class M shares in circulation, 500 Class I shares and 27,007,847 Class M shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on June 28, 2012.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

102364

Agenda

1. Change of the Company's accounting year to start on the first of April and end on the thirty-first of March of each year;
2. Subsequent amendment of article 11 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the Company's accounting year to start on the first of April and end on the thirty-first of March of each year.

The accounting year 2011 has ending on the 31 December 2011. The next accounting year has been last three months and has been therefore ending on the 31 March 2012 and a new accounting year has started on the 1 April 2012.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article eleven (11) of the articles of association is modified and now reads as follows:

« **Art. 11.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of each year».

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mil douze, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Camapa S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128406, constituée suivant acte reçu en date du 11 mai 2007 par le notaire soussigné, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 juillet 2007, sous le numéro 1465, tels que modifiés par acte du notaire soussigné daté du 16 mai 2007, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 juillet 2007, sous le numéro 1534, statuts qui ont été modifiés par acte de Maître Anja Holtz, notaire demeurant à Wiltz, date du 31 mai 2007, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1892, en date du 5 septembre 2007, ci-après la 'Société'.

L'Assemblée est ouverte, Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, est élue président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, prénommée, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 500 (cinq cent) parts sociales de classe I et 28.747.659 (vingt-huit millions sept cent quarante-sept mille six cent cinq-neuf) parts sociales de classe M en circulation, 500 parts sociales de classe I et 27,007,847 parts sociales de classes M sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux associés en date du 26 juin 2012.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'année sociale pour qu'elle débute le premier du mois d'avril et se termine le trente et un du mois de mars de chaque année;

2. Modification subséquente de l'article 11 des statuts de la société;

3. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de changer l'année sociale de la Société pour qu'elle débute le premier du mois d'avril et se termine le trente et un du mois de mars de chaque année.

L'année sociale 2011 s'est terminée le 31 décembre 2011. La prochaine année sociale a duré trois mois et s'est terminée le 31 mars 2012 et la nouvelle année sociale a commencé le 1^{er} avril 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'article onze (11) des statuts est modifié comme suit:

“ **Art. 11.** L'année sociale de la Société débute le premier du mois d'avril et se termine le trente et un du mois de mars de chaque année.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34819. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096651/113.

(120132581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Camping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7601 Larochette, Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2012096653/13.

(120132253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cap Langues S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 133.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP LANGUES SARL

Référence de publication: 2012096654/10.

(120132299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Capellae Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.043.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012096655/10.

(120133057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Carcajou Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.364.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012096657/14.

(120132393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

International Trade Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.117.

L'an deux mil douze, le douzième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL TRADE CONCEPT S.A., avec siège social au 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 116117, constituée sous la dénomination de JERRY SAVING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 8 juillet 2006 numéro 1325 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 28 juin 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 18 octobre 2011 numéro 2519.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel RITZ, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel RITZ, précité, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société.

2. En conséquence modification de l'article 4 de la société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autre reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans laquelle elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en plus comme objet le commerce en général, en ce compris la vente et l'achat et le négoce de pierres précieuses, de l'or, et le pétrole brut et raffiné et toutes hydrocarbures.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

3.- Modification du pouvoir de signature de la société.

4.- En conséquence modification de l'article 10 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué."

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 4 de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autre reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans laquelle elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en plus comme objet le commerce en général, en ce compris la vente et l'achat et le négoce de pierres précieuses, de l'or, et le pétrole brut et raffiné et toutes hydrocarbures.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

102368

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 10 de la société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué.”

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que dans le cadre du présent élargissement de l'objet social de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel qu'il est élargi, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Etude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire soussigné, à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel Ritz, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2012. LAC/2012/34606. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095826/115.

(120132766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cristal de Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.303.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096640/10.

(120132913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.925.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012096639/13.

(120132980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 117.963.

—
Rectificatif du dépôt du 24/07/2012 (no L120127827)

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012096629/10.
(120132099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cienega S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.342.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 5 juillet 2012.
Référence de publication: 2012096620/10.
(120133180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cidron Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.
Référence de publication: 2012096619/10.
(120132750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 22.792.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.036.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.
Référence de publication: 2012096613/10.
(120132367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pandia Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.250.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Mr. Anupe Dhorajiwala, Banker, born on 16 August 1976 in London, United Kingdom, residing at Flat-4-1205, 381/ Palm Jumeira, Post box 506551, Dubai, U.A.E.,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Pandia Equity Trading S.à r.l." (the Company), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164250, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 18, 2011, published in the Mémorial C number 3012 December 8th, 2011.

II. The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company presently beginning the first (1) of January and ending the thirty-first (31) of December to a financial year beginning the first (1) of July and ending the thirty (30) of June of the following year.

III. Further to the above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 14.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" Art. 14.1. The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirty (30) of June of the following year."

Transitory provision

The second financial year shall begin on 1 January 2012 and shall end on 30 June 2012.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

M. Anupe Dhorajiwala, Banquier, né le 16 août 1976 à Londres, Royaume-Uni, domicilié à Flat-4-1205, 381/Palm Jumeira, Post box 506551, Dubai, E.A.U.,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Pandia Equity Trading S.à.r.l." (la Société), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164250, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3012 du 8 décembre 2011.

II. L'associé unique décide de modifier l'exercice social débutant actuellement le premier (1) janvier et se terminant le trente-et-un (31) décembre en un exercice social débutant le premier (1) juillet et se terminant le trente (30) juin de l'année suivante.

III. En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 14.1. L'exercice social commence le premier (1) juillet et se termine le trente (30) juin de l'année suivante."

Disposition transitoire

Le second exercice social commence le 1 janvier 2012 et se termine le 30 juin 2012.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2012. Relation: EAC/2012/8435. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012096104/83.

(120132821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

Les comptes annuels au 16 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012096647/11.

(120132018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Café Crystal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 182, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.502.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012096648/10.

(120133217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Newstay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.399.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of July.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Bigg S.à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg Company Registry ("Bigg S.à r.l."),

here represented by Mrs. Monique DRAUTH, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Newstay S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five Pound Sterling (GBP 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 100 shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2012.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The company will be administered by two managers:

- Michael Kidd, born in Basingstoke (GB) on April 18, 1960, residing professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Eric Lechat, born in Leuven (BE) on February 21, 1980, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the Company is set at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Bigg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Luxembourg, ayant son siège social à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ("Bigg S.à r.l."),

dûment représentée par Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “la Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L’objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quelqu’en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l’émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d’assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d’une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d’une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d’intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l’acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l’amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout types d’actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L’énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination “Newstay S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège sociale peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par deux gérants:

- Michael Kidd, né à Basingstoke (GB) le 18 avril 1960, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Eric Lechat, né à Leuven (BE) le 21 février 1980, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La durée de ses mandats est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé Drauth, Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33804. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096044/318.

(120132016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096641/9.

(120132085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Château des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.198.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012096668/10.

(120132677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Sancopia Capital No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Idem Luxembourg (No. 1)).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 168.547.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

The Paragon Group of Companies Plc, a public company limited by shares, having its address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 02336032, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 18, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Idem Luxembourg (No. 1)", registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 168 547, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated May 2nd, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C n° 1441 of June 9th, 2012 (the "Company").

II. The sole shareholder resolves to:

1. Change the name of the Company from its current name "Idem Luxembourg (No. 1)" to "Sancopia Capital No. 1 S.à r.l.".

2. Amend therefore article 4 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

"The Company will have the name of "Sancopia Capital No. 1 S.à r.l."."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarised deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

The Paragon Group of Companies Plc, une société anonyme ayant son adresse à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02336032, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Idem Luxembourg (No. 1)", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous

le numéro 168 547, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 2 mai 2012, publié au Mémorial C n° 1441 daté du 9 juin 2012 (la "Société").

II. L'associée unique a décidé de:

1. Changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "Idem Luxembourg (No. 1)" en "Sancopia Capital No. 1 S.à r.l.".

2. Modifier l'article 4 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a comme dénomination "Sancopia Capital No. 1 S.à r.l.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 23 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1255. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095818/74.

(120132615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme,
(anc. RBC Dexia Investor Services Bank S.A.).**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July,

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.192 (the Company). The Company was incorporated under the denomination of FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT on 30 March 1994 pursuant to a notarial deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 280 on 22 July 1994. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 September 2010 pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2188, on 15 October 2010.

The Meeting is chaired by Mr Michael Schweiger, employee, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Robert Khazam, employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting (the Shareholders) and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary. The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list that all of the 22,163,000 (twenty-two million one hundred and sixty-three thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR25 (twenty-five Euros), representing the entire share capital of the Company amounting to EUR554,075,000 (five hundred fifty-four million and seventy-five thousand Euros) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of convening notice;

(2) acknowledgment and approval of (i) the resignation of Mr Pierre MALEVEZ, Mr André LECOQ and Mr Jean-Michel LOEHR as directors of the board of directors of the Company and (ii) appointment as directors of the Company for a period of six (6) years of Mr Eric MANSUY, Mr John THOMPSON and Mr Samuel KUBORN;

(3) decision to redenominate the Company as "RBC Investor Services Bank S.A.";

(4) subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of name specified above;

(5) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned change with power and authority given to Mr Michael Schweiger to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the change of name, and to see to any formalities in connection therewith;

(6) granting of powers and authority to Ms Ida Marotta, Ms Maria Luisa Di Lauro and Ms Annachiara Spisso to perfect in the name and on behalf of the Company all the formalities required by Italian law to reflect the above-mentioned name change for the Italian branch of the Company, including the deposit of the amended Articles with an Italian notary public and the competent Italian companies registry and any other formality in connection therewith; and

(7) miscellaneous.

III. that after deliberation, the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring to have full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge, and to the extent necessary approve, the resignation of Mr. Pierre MALEVEZ as director and Chairman of the board of directors of the Company and to grant him discharge for the exercise of his mandate as a director of the Company from the date of his appointment until the date hereof.

The Meeting resolves to acknowledge, and to the extent necessary approve, the resignation of Mr. André LECOQ as director and Vice-Chairman of the board of directors of the Company and to grant him a discharge for the exercise of his mandate as a director of the Company from the date of his appointment until the date hereof.

The Meeting resolves to acknowledge, and to the extent necessary approve, the resignation of Mr. Jean-Michel LOEHR as director of the board of directors of the Company and to grant him a discharge for the exercise of his mandate as a director of the Company from the date of his appointment until the date hereof.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Eric MANSUY, Head of IT, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., born in Nancy, France on 29 December 1964, professionally residing at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as director of the Company for a period of six (6) years, effective as per the date hereof in replacement of Mr Pierre MALEVEZ in his capacity as director of the Company.

The Meeting resolves to appoint Mr John THOMPSON, Head of Finance, RBC Dexia Investor Services Trust, born in Crowborough, United-Kingdom on 29 June 1967, professionally residing at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as director of the Company for a period of six (6) years, effective as per the date hereof in replacement of Mr André LECOQ in his capacity as director of the Company.

The Meeting resolves to appoint Mr. Samuel KUBORN, Head of Operations, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., born in Luxembourg, on 17 February 1969, professionally residing at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as director of the Company for a period of six (6) years, effective as per the date hereof in replacement of Mr. Jean-Michel LOEHR in his capacity as director of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company, so that it shall henceforth have the name of "RBC Investor Services Bank S.A."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above change of the name of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 1. Form, Corporate name

The company (the "Company") exists in the form of a public limited company ("société anonyme") which is governed by the laws of the Grand Duchy (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company exists under the corporate name of "RBC Investor Services Bank S.A."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize Mr Michael Schweiger to, acting individually, under his sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Seventh resolution

The Shareholders note that the name of the Company's Italian branch (the Branch) will also have to be changed in order to reflect the new name of the Company.

The Shareholders further resolve, to the extent necessary, to appoint each of:

- Ms Ida Marotta born in Rome, Italy, on 25 September 1969, Italian citizen, Italian Tax Code no. MRTDIA69P65H501H;
- Ms Maria Luisa Di Lauro born in Copertino (Lecce), Italy on 2 June 1979, Italian citizen, Italian Tax Code no. DLRMLS79H42C978F;
- Ms Annachiara Spisso born in Salerno, Italy, on 16 June 1985, Italian citizen, Italian Tax Code no. SPSNCH85H56H703A;

jointly and each of them severally as its attorney (each an Attorney, together the Attorneys) with full power and authority and in the Company's name or otherwise and on its behalf to:

(i) carry out all required or advisable formalities with the Italian authorities for the purposes of altering the name of the Branch to reflect the Company's name change, including but not limited to, depositing the Company's amended Articles before an Italian notary public;

(ii) do or cause to be done all such acts and things as the Attorney in his/her absolute discretion acting in good faith and for the benefit of the Company may reasonably deem necessary or desirable in relation with the name change of the Company and the Branch, including, but not limited to, the execution, in whatever manner required of any document, contract, deed or certificate lawfully necessary or desirable, whether or not of a conservatory nature; and

(iii) to grant any power of attorney to any third party in order to negotiate and/or amend and/or execute any documents, instruments, certificates, notices and confirmations that may be required in connection with the above.

The Shareholders undertake (i) to ratify whatever the Attorneys may do in their name or on their behalf in exercising the powers contained in this deed and (ii) to fully indemnify the Attorneys against all claims, losses, costs, expenses, damage or liability which they or any of them sustain or incur as a result of any action taken by him/her in good faith pursuant to the powers conferred above.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The undersigned notary certifies hereby and attests that the resolutions set out in the present deed have been duly taken by the Shareholders of the Company, which is validly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with an Italian branch with offices in Milan, Via Vittor Pisani, 26, tax code and registration number with the Companies Registry of Milan 05089320963 (the Branch), in the course of the Meeting held on 27 July 2012, in Luxembourg, duly constituted and authorised to resolve on the agenda indicated therein in accordance with the applicable laws and the Articles.

The undersigned notary certifies and attests that the signatures of Mr. Michael Schweiger, Mr Benoît Tassigny and Mr Robert Khazam set to and in verification of the attached Minutes of the Meeting of the Shareholders of the Company are true and genuine, having been executed by Mr. Michael Schweiger, Mr Benoît Tassigny and Mr Robert Khazam, whose identity I attest, in their capacity as Chairman, Secretary and Scrutineer of the Meeting.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a eu lieu une assemblée générale extraordinaire (ci-après, l'Assemblée) des actionnaires de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 47.192 (ci-après, la Société). La Société a été constituée, sous la dénomination de FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT le 30 mars 1994 en vertu d'un acte notarié de Maître Edmond Schroeder, notaire demeurant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 280 du 22 juillet 1994. Les statuts de la Société (ci-après, les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois le 30 septembre 2010 en vertu d'un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2188 du 15 octobre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michael Schweiger, employé, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé en qualité de secrétaire de l'Assemblée, Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée générale élit Monsieur Robert Khazam, employé, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur à l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont conjointement désignés ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée (les Actionnaires) et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée au présent acte après qu'elle aura été signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant. Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert du notaire d'acter ce qui suit:

I. Il ressort de la liste de présence que toutes les 22,163,000 (vingt-deux millions cent soixante trois mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros), représentant la totalité du capital de la Société d'un montant de EUR 554,075,000 (cinq cent cinquante-quatre millions soixante-quinze mille Euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui par conséquent est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) reconnaissance et approbation de (i) la démission de Messieurs Pierre MALEVEZ, André LECOQ et Jean-Michel LOEHR en tant qu'administrateurs du conseil d'administration de la Société et (ii) la nomination en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de six (6) ans de Messieurs Eric MANSUY, John THOMPSON et Samuel KUBORN;

(3) décision de changer la dénomination sociale de la Société en "RBC Investor Services Bank S.A.";

(4) modification en conséquence de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement de dénomination sociale spécifié ci-dessus;

(5) modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter le changement susmentionné avec pouvoir et autorité donnés à Monsieur Michael Schweiger pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre des actionnaires de la Société au changement de dénomination sociale, et de veiller à toutes les formalités y afférentes;

(6) octroi d'un pouvoir et autorité donnée à Madame Ida Marotta, Madame Maria Luisa Di Lauro et Madame Annachiara Spisso afin d'effectuer, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités requises par la loi italienne pour refléter le changement de dénomination social susmentionné pour la succursale italienne de la Société, y compris le dépôt des Statuts tels que modifiés auprès d'un notaire public italien et du registre des sociétés italien compétent ainsi que toutes les autres formalités à cet égard; et

(7) divers.

III. que, après délibération, l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur avait été communiquées à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, et dans la mesure nécessaire d'approuver, la démission de Monsieur Pierre MALEVEZ en tant qu'administrateur et Président du conseil d'administration de la Société et de lui accorder la décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société de la date de sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

L'Assemblée décide de reconnaître, et dans la mesure nécessaire d'approuver, la démission de Monsieur André LECOQ en tant qu'administrateur et Vice-Président du conseil d'administration de la Société et de lui accorder la décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société de la date de sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

L'Assemblée décide de reconnaître, et dans la mesure nécessaire d'approuver, la démission de Monsieur Jean-Michel LOEHR en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société et de lui accorder la décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société de la date de sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Eric MANSUY, Head of IT, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., né à Nancy, France le 29 décembre 1964, demeurant professionnellement 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période de six (6) ans, à compter de la date du présent acte en remplacement de Monsieur Pierre MALEVEZ en sa qualité d'administrateur de la Société.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur John THOMPSON, Head of Finance, RBC Dexia Investor Services Trust, né à Crowborough, Royaume-Uni le 29 juin 1967, demeurant professionnellement 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période de six (6) ans, à compter de la date du présent acte en remplacement de Monsieur André LECOQ en sa qualité d'administrateur de la Société.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Samuel KUBORN, Head of Operations, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., né à Luxembourg, le 17 février 1969, demeurant professionnellement 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période de six (6) ans, à compter de la date du présent acte en remplacement de Monsieur Jean-Michel LOEHR en sa qualité d'administrateur de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de sorte qu'elle aura désormais la dénomination suivante: "RBC Investor Services Bank S.A."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1 des Statuts afin d'y refléter le changement de dénomination de la Société ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

La société (la "Société") est constituée sous la forme d'une société anonyme qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "RBC Investor Services Bank S.A."

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et par le présent acte donnent pouvoir et autorisent Monsieur Michael Schweiger, agissant individuellement, sous sa seule signature, à procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre des actionnaires de la Société (y compris, en vue d'éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus, et de veiller à toutes les formalités y afférentes, le cas échéant.

Septième résolution

Les Actionnaires notent que le nom de la succursale italienne de la Société (la Succursale) devra également être modifié afin de refléter le nouveau nom de la Société.

Les Actionnaires décident, dans la mesure nécessaire, à nommer:

- Madame Ida Marotta, née à Rome, Italie, le 25 Septembre 1969, citoyenne italienne, matricule fiscal italien MRTDIA69P65H501H;

- Madame Maria Luisa Di Lauro, née à Copertino (Lecce), Italie, le 2 Juin 1979, citoyenne italienne, matricule fiscal italien DLRMLS79H42C978F;

- Madame Annachiara Spisso, née à Salerne, en Italie, le 16 Juin 1985, citoyenne italienne, matricule fiscal italien SPSNCH85H56H703A;

conjointement et chacune d'elles individuellement comme mandataire (chacune, un Mandataire, ensemble les Mandataires) avec tous les pouvoirs et l'autorité et au nom de la Société ou autrement, et pour son compte à:

(i) effectuer toutes formalités requises ou souhaitables auprès des autorités italiennes afin de modifier le nom de la Succursale pour refléter le changement de nom de la Société, y compris, mais non limité au, dépôt des statuts modifiés de la Société devant un notaire public italien;

(ii) faire ou faire faire tous les actes et les choses que le Mandataire en son/sa discrétion absolue, agissant de bonne foi et pour le bénéfice de la Société, peut raisonnablement juger nécessaire ou souhaitable en rapport avec le changement de nom de la Société et de la Succursale, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution, quelle que soit la manière requise, de tout document, contrat, acte ou certificat légalement nécessaire ou souhaitable, que ce soit ou non d'un caractère conservatoire; et

(iii) d'accorder toute procuration à une tierce partie en vue de négocier et/ou modifier et/ou signer tous documents, instruments, certificats, notifications et confirmations qui peuvent être nécessaires dans le cadre de ce qui précède.

Les Actionnaires s'engagent (i) à ratifier ce que les Mandataires peuvent faire en leur nom ou pour leur compte dans l'exercice des pouvoirs contenus dans le présent acte et (ii) d'indemniser intégralement les Mandataires contre toutes les réclamations, pertes, coûts, dépenses, dommages ou la responsabilité qui eux-mêmes ou l'un d'eux a/ont subi ou encouru en raison de toute action prise par lui/elle de bonne foi en vertu des pouvoirs conférés ci-dessus.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000 (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le notaire soussigné certifie par le présent acte et atteste que les résolutions énoncées dans le présent acte ont été dûment prises par les Actionnaires de la Société, société qui est valablement constituée et existe sous les lois luxembourgeoises, société luxembourgeoise ayant une filiale italienne qui a ses bureaux à Milan, Via Vittor Pisani, 26, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des Sociétés à Milan 05089320963 (la Succursale) et que dès lors, dans le cadre de l'Assemblée qui s'est tenue le 27 juillet 2012, à Luxembourg, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dûment constituée, étaient habilités à délibérer sur l'ordre du jour qui y est indiqué conformément aux lois applicables et aux Statuts.

Le notaire soussigné certifie et atteste que les signatures de Monsieur Michael Schweiger, Monsieur Benoît Tassigny et Monsieur Robert Khazam apposées à la présente minute de l'Assemblée des Actionnaires de la Société sont authentiques, ayant été exécutées par Monsieur Michael Schweiger, Monsieur Tassigny et Monsieur Robert Khazam, dont il atteste l'identité, en leur qualité de Président, Secrétaire et Scrutateur de l'Assemblée.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date indiquée ci-dessus.

Dont acte.

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. SCHWEIGER, B. TASSIGNY, R. KHAZAM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2012.

Relation: LAC/2012/35862. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096176/288.

(120132472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Com-Instreets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096682/9.

(120133040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cool Holding Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 152.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096691/9.

(120132622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.